

CHALLENGE Moto-Cross VINTAGE UFOLEP POITOU-CHARENTES 2016

Règlement

La ligue de l'enseignement – UFOLEP de la région Poitou - Charentes met en œuvre pour l'année 2016 un Challenge de moto-cross à l'ancienne ouvert aux pilotes de la région.

Les motos autorisées à participer à ce Challenge dateront des origines à l'année **1985** inclus. Elles seront classées en **deux catégories**.

Classique: - Freins à tambour avec doubles amortisseurs (type Cantilever admis)

Evolution : - Suspensions de type mono-shock et frein avant à disque.

Nota : Tous les pilotes âgés de moins de 35ans seront intégrés dans la catégorie Evolution

Couleurs des plaques : 500cc: jaune, 250cc: vert, 125cc: noir

Les motos devront avoir un aspect au plus près de l'origine du constructeur.
Les prototypes de fabrication artisanale seront conformes aux caractéristiques précitées.

Les pouvoirs publics et le respect de l'environnement nous imposent des règles très strictes en matière de bruit. Il est demandé aux pilotes de faire l'effort nécessaire pour éviter que l'on nous impose des mesures plus restrictives.

Les machines présentées en échappement libre seront donc exclues.

Le système d'arrêt du moteur sera installé sur le coté gauche du guidon (au plus près de la poignée), à portée de main et actionné sans lâcher le guidon par le pilote.
Pour des raisons évidentes de sécurité, un commissaire de piste doit être en mesure de couper le moteur en cas d'urgence.

Les allumages de l'époque étant relativement fragiles : l'essai ne sera pas obligatoire lors du contrôle technique.

Les guidons doivent être équipés d'une protection rembourrée sur la barre transversale.
Les modèles modernes (sans barre) sont interdits.

Une protection au niveau du pignon de sortie de boîte sera installée.
(les motos de l'époque possédaient toutes ce dispositif)

Équipement de sécurité des pilotes:

Les pilotes doivent être pourvus d'un équipement conforme à la pratique du moto-cross.
Les casques intégraux doivent être conforme à la norme **ECE 22.05** (étiquette visible).
Les modèles ouverts du type « Jet » ne seront pas autorisés.

Engagements:

Les pilotes doivent remplir une demande d'engagement pour chaque épreuve (modèle fourni par l'Ufolep) accompagné du règlement par chèque libellé au nom du Moto-Club organisateur.

Nota: **Voir actuellement les prescriptions de l'Ufolep !**

Les pilotes FFM inscrits au Championnat de France « Motos Anciennes » ne seront pas prioritaires à la participation du trophée.

Forfait d'un pilote:

En cas d'impossibilité de participation à une épreuve le pilote sera remboursé de son engagement s'il prévient suffisamment tôt de façon à prévoir son remplacement.

Grille de départ:

Le nombre de pilotes sera fixé par le club organisateur conformément à l'homologation du terrain.

Si le nombre de pilotes autorisé en grille n'est pas complet ; un pilote licencié Ufolep (non inscrit au Trophée) possédant une moto conforme aux prescriptions du Trophée pourra participer à l'épreuve.

Déroulement d'une épreuve:

- Matin: Séance d'essai obligatoire de 10mn et une manche de 10mn + 1tour

- Après-midi: une manche de 10mn + 1tour et une finale de 12mn + 1tour

Les pilotes devront se conformer aux modifications apportées par l'organisateur si besoin. (séance d'entraînement supplémentaire, annulation de manche suivant la météo, etc...)

Nombre d'épreuves: Six à Huit épreuves souhaitées.

Classements:

Les classements seront établis conformément aux prescriptions du règlement UFOLEP Poitou-Charentes.

Remise des Prix:

- Les quatre premiers de chaque catégorie seront récompensés.

(l'organisateur pourra augmenter ce nombre s'il le souhaite)

- Le pilote le plus âgé et le mieux classé de chaque catégorie sera également récompensé.

*** Les pilotes récompensés seront tenus de se présenter à la remise des prix**

Secrétariat:

Réfèrent du Trophée auprès de l'Ufolep : proposition CHABOT Michel

Suppléent en cas d'absence du réfèrent : proposition DELUMEAU Pascal

Établissement du classement général :